



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 mars 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 35 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et
leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et
sur le développement**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 12 mars 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères datée du 12 mars 2012 concernant les « élections législatives » récemment organisées en Abkhazie (Géorgie) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Alexander Lomaia



**Annexe aux lettres identiques datées du 12 mars 2012
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministre géorgien des affaires étrangères
concernant les « élections législatives » récemment
organisées en Abkhazie (Géorgie)**

Le 10 mars 2012, les forces d'occupation russes et leurs régimes fantoches ont tenu des « élections législatives » dans la région occupée d'Abkhazie. Cet acte illégal n'est autre qu'une tentative supplémentaire de camoufler le nettoyage ethnique perpétré contre des centaines de milliers de personnes en organisant des événements qui participent soi-disant d'une gouvernance démocratique.

Les crimes commis au cours des 20 dernières années par l'occupant russe et ses régimes fantoches ont perturbé la démographie des régions d'Abkhazie et de Tskhinvali. Les personnes déplacées de l'Abkhazie occupée sont privées de leur droit de rentrer chez elles. Les forces d'occupation portent chaque jour atteinte aux droits fondamentaux de ceux qui ont réussi à rester, et les observateurs internationaux ne sont pas autorisés à se rendre dans la région occupée pour rendre compte de sa militarisation continue et illégale et des violations qui y sont commises.

Les « élections législatives » organisées en toute illégalité dans la région occupée d'Abkhazie ne sont qu'une preuve supplémentaire du profond mépris porté aux normes et principes internationalement reconnus.

Le Ministre géorgien des affaires étrangères appelle la communauté internationale à prendre ces prétendues élections pour ce qu'elles sont, à savoir une mascarade, et à continuer de faire pression sur la Russie pour qu'elle honore ses obligations internationales, y compris celles qui lui sont faites par les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008.

Tbilissi, le 12 mars 2012